
Date de Convocation
22/11/2022
Date d’Affichage
23/11/2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ,
Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absente ayant donné procuration : Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD,
Rénald DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 11
Votants 16

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération
du 20 décembre 2017 par laquelle le conseil municipal avait
approuvé la convention de transfert de la voirie et des
espaces communs du lotissement « les Prés de Gorgueil »,
convention annexée au permis d’aménager du lotisseur
NORINVEST.

A ce jour, la réception des travaux a été prononcée et le
lotisseur nous demande d’acter ce transfert comme le
prévoyait la convention.

OBJET :

**Rétrocession de la
voirie et des espaces
communs du
lotissement « les Prés
de Gorgueil »**

La voirie et les espaces verts du lotissement sont composés
des parcelles C702, C703, C682, C686 et C691 pour une
contenance totale de 334 m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil
municipal décide à l’unanimité :

- D’accepter le transfert amiable des parcelles
précitées et d’autoriser Monsieur le Maire à prendre
toutes les mesures nécessaires afin d’engager la
procédure de rétrocession de la voirie et des
espaces communs du lotissement les Prés de
Gorgueil afin de les classer dans le domaine public
communal
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer les actes
notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire
- De demander que les frais d’acte de la cession à
l’euro symbolique soient à la charge du lotisseur.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 29 novembre 2022,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

